



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2024

L'an 2024 et le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 30 août 2024
Date d'affichage en mairie : le 30 août 2024

Présents : BATTUT Gaëlle, FAURE Patrice, MALLET Elodie, GOIGOUX Franck, MEGEMONT Christophe, TINET Henri, ROUEL Matthieu. VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, FAYDIT Alain, MONIER Cédric, MOTTET Olivier.

Absent(s) :
Excusé (s) : Olivier MOTTET, Estelle VALLEIX-BOUCHEIX

A été nommée secrétaire : Henri TINET

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9...
- Absents :
- Excusés : 2

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal du 08/08/2024,

- Compléter la délibération n°2023_03_025 du 27/03/2023 en ajoutant :
 - 1 – le prix de vente de terrains par la section de Bughes commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le m²,
 - 2- le prix de vente de terrains par la commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le M²,
 - 3- le prix d'achat des terrains par la commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le mètre carré,
- DM n°3/2024 budget M57 pour l'achat de la débroussailleuse d'un montant de 855€ TTC

- Questions diverses.

Il est rajouté à l'ordre du jour :

- Validation du nombre d'heures annuel à 1607 h pour 35 heures de travail hebdomadaire.

Approbation du PV de la RC DU 08 août 2024

- Compléter la délibération n°2023_03_025 du 27/03/2023 en ajoutant :
 - 1 – le prix de vente de terrains par la section de Bughes commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le m²,
 - 2- le prix de vente de terrains par la commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le M²,
 - 3- le prix d'achat des terrains par la commune de PERPEZAT au prix de 10€ TTC le mètre carré,
 Adopté à l'unanimité.
- DM n°3/2024 budget M57 pour l'achat de la débroussailleuse d'un montant de 855€ TTC

ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	855.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	855.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	855.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	855.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	855.00 €	855.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	855.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	855.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	855.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	855.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	855.00 €	0.00 €	855.00 €
Total Général		855.00 €		855.00 €

Adopté à l'unanimité.

- Validation du nombre d'heures travaillées (1607 heures) dans la collectivité pour un agent à 35 heures.
Adopté à l'unanimité.

● Questions diverses.

*Point sur l'eau. Paiement des factures pour les travaux faits pour environ 67000 Euros. Il reste Taravant à terminer.

*Réflexion sur le lancement du diagnostic sur l'assainissement (environ 30000 Euros) en sachant que l'agence de l'eau ne donne plus de subvention pour l'instant. Il faut étudier les propositions des bureaux d'études.

*Mesure des sources le mercredi 25 septembre 2024.

*Nettoyage de la plantation le mardi 17 septembre 2024.(matin)

*Nettoyage des captages date à fixer

*Point sur la rentrée. L'inspectrice d'académie était présente le jour de la rentrée, elle a signalé des problèmes de sécurité concernant la clé du portail qui reste dessus. Il reste quelques travaux sur la salle de motricité (porte).Le matériel informatique a été installé. Le parcours de motricité est également installé.

*Point sur l'auberge. Une visite a eu lieu avec des potentiels acquéreurs. Une discussion est ouverte sur le projet de racheter l'auberge par la commune.

*Point sur la fibre. L'armoire sera installée dans la côte de Bughes. La fibre sera en souterrain aux endroits déjà enterrés et en aérien ailleurs. Il faudra élaguer les arbres le long des lignes, à la charge de la commune pour toutes les parties communales et à la charge des particuliers chez eux. Un courrier sera adressé aux habitants afin qu'ils fassent le nécessaire. Il va falloir adresser tous les bâtiments (qui seraient susceptibles d'être raccordé) pour qu'ils puissent être reliés.

*Broyage. Il est décidé de refaire intervenir l'entreprise afin de libérer du temps à l'employé communal.

*Point sur la carte communale. La prochaine réunion doit avoir lieu le 22 octobre 2024.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Le Maire,
FAURE Patrice



La (le) secrétaire de séance,
TINET Henri



Liste des délibérations
Séance du 5 Septembre 2024
Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 6 Septembre 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_08_056	Ventes et achats de parcelles au village de Bughes commune de PERPEZAT
2	2024_08_057	DMN° 03-2024 BUDGET COMMUNE M 57
3	2024_08_058	Validation du nombre d'heures annuelles à 1607 pour 35 heures de travail hebdomadaire

En mairie, le 06/09/2024

Le Maire

PATRICE FAURE



